

e.Licences

Fiche signalétique

Date : 26/08/2025

Agrément pour la production , l'importation et la commercialisation des œufs à couver et des poussins de volaille de basse-cour

Informations détaillées

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Agriculture, Sylviculture, Ressources animales et halieutiques
Sous secteur d'activité	Agriculture, Elevage, Chasse et Activités de Soutien
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	90
Frais administratif (FCFA)	100000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	90
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	100000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Oui
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif au supérieur hiérarchique

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Structure	Direction des Productions Animales (DPA)
Autorité émettrice	Direction des Productions Animales (DPA)
Situation géographique	Nouvelle cité administrative hôtel Sebroko en face de l'ex ONUCI, Dans le prolongement du garage Présidentiel Bâtiment D au Rez-de-chaussé
Tél.Fixe	+225 27 20 22 99 23 +225 01 02 39 34 73 +225 27 24 34 22 09
Adresse Mail	mirahdpa@gmail.com
Site Internet	https://www.ressourcesanimales.gouv.ci

Pièces à fournir

- 1- une demande adressée au président de la commission indiquant le ou les secteurs d'activités pour lequel l'agrément est sollicité;
- 2- une photocopie de l'extrait du registre de commerce;
- 3- une déclaration fiscale d'existence (pour une première demande de moins d'un an d'activité);
- 4- une attestation de régularité fiscale (pour les renouvellements);
- 5- une copie des statuts de la société ou de l'entreprise concernée;
- 6- une liste des agents déclarés à la CNPS et l'attestation de mise à jour;
- 7- une copie en couleur de la pièce d'identité du responsable;
- 8- les visites et contre-visites des employés;
- 9- une attestation de suivi d'un technicien vétérinaire;
- 10- un plan coté des bâtiments (couvoirs magasins de stockage ou de fermes);
- 11- les statistiques de production de poussins d'un jour de l'année antérieure (pour les renouvellements) et la capacité annuelle de production du couvoir (première demande et renouvellement);
- 12- une description détaillée des équipements (fiches techniques, marque, origine, capacité).

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	La sensibilisation est plutôt privilégiée

Documents à télécharger